



CONSEIL
SÉANCE DU 25 MARS 2015 - N° 250 -

Présidé par Monsieur Gilles HALBOUT, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 29 avril 2015

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A - S1 : PROFESSEURS

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
X Départ 9h05	Maurizio NOBILI
X	
X	
X Départ 9h30	Emmanuel LE CLEZIO
	Pascale GALL-BORRUT
X	
X	
	Valérie ROLLAND

Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILÉS AUX PROFESSEURS

Martin IN

Georges LUTFALLA

X	

Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Adam ALI

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Eric IMBERT

Frédéric LEMOIGNO

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
	Martin IN
	Camille MARTINAND-MARI
X	
X	

Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILÉS AUX ENSEIGNANTS CHARGÉS DE RECHERCHE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT

Camille MARTINAND-MARI

Mylène OGLIASTRO

X	

Collège C : USAGERS

Damien **LAGARRIGUE**
Erwan PORTAL (suppléant)
Laëtitia **CASTELLA**
Clémentine COLOMER (suppléant)
Renaud **SOROT**
Gabriel BOURDETTE-RAGEAU (suppléant)
Chelsea **BOOTH**
Claire ALEXANDRE (suppléant)
Camille **HOULDINGER**
Julie DENIS (suppléant)
Bruno **VISSE**
Valentin BRUCKLER (suppléant)
Safiya **CISSE**
Alexandra HEAPE (suppléant)
Gabriel **HOLARD-SAUVY**
Damien JOUVE (suppléant)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
	Damien LAGARRIGUE
	Laëtitia CASTELLA
	Bruno VISSE

COLLÈGE D : PERSONNELS IATOSS

Georges **BOUBY**
Dalila **HAMMAR**
Christine **LAROUI**
Thierry **VINDOLET**

X	
X	
X	

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

Christelle **JOURNET**
(Conseil Economique et Social)

Anne-Yvonne **LE DAIN**
(Région Languedoc-Roussillon)

Pierre **MAUREL**
(Conseil Général de l'Hérault)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Chantal **RONCERO**
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Thierry VINDOLET
	Geneviève DEGOLS
	Jean-Pierre PECOUL

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES À TITRE PERSONNEL

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40
En début de séance, 26 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)

INVITES PERMANENTS PRESENTS :

- Vice-président chargé de la Recherche

Jacques **MERCIER**

- Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire

Jean-Patrick **RESPAUT**

- Vice-président délégué à la Stratégie de l'Immobilier et du Système d'Information

Christophe **FIORIO**

- Vice-présidente déléguée à la Responsabilité Sociale de l'Université

Agnès **FICHARD-CARROLL**

- Directeur(trice)s adjoint(e)s

Geneviève **DEGOLS**

Alain **HOFFMANN**

Maurizio **NOBILI**

Olivier **THALER**

- Chargés de missions

Jérôme **CASTELLON**

Laurent **GUIEU**

- Directeur(trice)s de Département

Denis **BOUYER** (PEIP)

Christophe **CHAUBET** (Chimie)

Loïc **DARIDON** (Mécanique)

Gilles **DESPAUX** (EEA)

Bruno **TOURAINÉ** (Bio-MV)

- Chefs de service

Emilie **BLANCHARD** (cellule OF-RI)

Lucie **DUPUY DE CRESCENZO** (Planning et Logistique)

Caroline **FRISOU** (Affaires générales et Juridique)

Gilles **GUEVELLOU** (Responsable administratif)

Thierry **KAUFFMANN** (SIF)

Sandrine **VILLANUEVA-THERON** (Cellule des Moyens humains et financiers)

Christophe **TUGAUT-BRIGARDIS** (SIPEF)

- Invité exceptionnel

Emilien **AZEMA** (MCF)

- Secrétaire de séance

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)

Le **mercredi 25 mars 2015**, à 8 heures 40, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 17 mars 2015, se sont réunis sous la Présidence de **M. HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, Salle des Actes - bâtiment 7 du Campus Triolet -.

M. HALBOUT ouvre la séance et procède au rappel de l'ordre du jour :

- 1- Intervention du Directeur,
- 2- Approbation des PV n° 248 et n° 249,
- 3- Vote sur la reconduction des Directeurs adjoints et Chargés de mission de la Faculté des Sciences,
- 4- Point sur la Commission de la Recherche du Conseil Académique,
- 5- Point sur la Commission Formation - Vie Universitaire du Conseil Académique,
- 6- Point sur l'évolution du Système d'Information,
- 7- Point d'étape du groupe de travail MCC,
- 8- Accord de coopération avec l'Université de Chiang Mai - Thaïlande - ,
- 9- Vote de subventions - projets étudiants - ,
- 10- Vote de conventions,
- 11- Questions diverses.

M. HALBOUT s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour. En l'absence de remarque, il propose de passer au premier point.

1) INTERVENTION DU DIRECTEUR

a- Point CF 204-13 - Ex CR12 -

M. HALBOUT précise qu'un point d'étape relatif au CF 204-13 - ex CR12 - est disponible sur l'ENT du Conseil. Actuellement, ce dossier est encore en discussion entre la Faculté (Direction et Départements) et l'ensemble des Directions de l'UM (DPI, Hygiène et Sécurité, ...). La Direction de la Faculté reviendra devant le Conseil lors de sa prochaine séance. Un travail important d'analyse est à effectuer avec la DPI et les Directeurs de département sollicitant des travaux. L'objectif est de parvenir à identifier les acteurs capables de financer chaque opération. Tout est fait pour que tous les travaux demandés soient mis en œuvre cette année ou l'année prochaine au plus tard. La Faculté des Sciences a pour politique de ne jamais « lésiner » sur les dépenses liées à l'investissement et à l'amélioration des conditions d'enseignement.

b- IDEFI

M. HALBOUT fait part aux Conseillers de la mise en ligne, via l'ENT du Conseil, du projet LiSciNum- Licences Scientifiques Numériques -, déposé par un regroupement d'UFR scientifiques en réponse à l'appel à projet IDEFI numérique.

M. HALBOUT informe que ce projet est suivi pour la Faculté des Sciences par **Mme BOBILLO**. Cette dernière étant en congé longue durée, n'a pas pu réunir le comité TICE de la Faculté des Sciences mais elle a assuré un suivi de ce projet construit en partenariat avec l'Université Numérique Thématique (UNT) Unisciel. Des collègues de la Faculté des Sciences avaient déjà commencé à mettre en place des enseignements hybrides, avec mise en ligne de cours et TP filmés, de tests, en complément d'enseignements en présentiel. Ce projet consiste à pérenniser les financements nécessaires pour ces actions :

- en *appui technique*, pour financer des interventions de spécialistes chargés de mettre en forme les documents numériques,
- en *heures d'enseignement*, sous forme d'heures de référentiel attribuées aux collègues pour la construction de documents en lignes, de test et de cours hybrides.

M. HALBOUT reviendra devant le Conseil dès qu'il disposera d'informations plus précises sur l'état d'avancement de ce dispositif. Par ailleurs, il précise qu'un appel à projet sera lancé au sein de la Faculté pour solliciter les collègues qui pourraient être intéressés par ce dispositif.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

c- Elections au Conseil de perfectionnement du CFA

M. HALBOUT présente un point sur les futures élections institutionnelles avec un focus sur celles du Conseil de perfectionnement du CFA régional qui se dérouleront d'ici quelques semaines, sur le campus Triolet. Il s'agit d'une « grosse organisation » pour certes, peu d'électeurs concernés mais l'installation du CFA demeure importante pour notre établissement. Actuellement, **M. PIERROT**, ancien Directeur de l'IUT de Montpellier-Sète, en est l'Administrateur provisoire.

d- Elections de la CPE UM

M. HALBOUT appelle l'attention des personnels administratifs et techniques sur les futures élections de la CPE UM dont l'enjeu est très important.

M. HALBOUT précise que l'ensemble des documents relatifs à ces élections est disponible sur l'ENT du Conseil ainsi que sur la page d'accueil du site web de la Faculté des Sciences.

e- Election au CNESER

M. HALBOUT indique qu'une communication sur ce point est, elle aussi, disponible sur le site web de la Faculté.

M. VERNICOS ajoute qu'il y aura également des élections au sein du Conseil National des Universités - CNU - durant cette année 2015.

M. HALBOUT remercie **M. VERNICOS** pour ce rappel et demande que la Faculté des Sciences communique sur ces élections.

f- COMUE

M. HALBOUT précise qu'il a mis à disposition des Conseillers, les Statuts corrigés de la COMUE ; suite à la fusion des Universités Montpellier 1 et 2, le périmètre des membres a changé :

- Deux membres ont disparu, UM1 et UM2
- Deux membres sont apparus, Université de Montpellier et SupAgro qui intègrent la COMUE comme membres alors qu'au départ, cette dernière était seulement intéressée par un statut de membre associé.

M. HALBOUT ajoute que SupAgro se prononcera sur son futur statut de membre de la COMUE lors de son Conseil devant intervenir en fin de semaine.

g- Avancement des EC et PEDR

M. HALBOUT indique qu'il a mis à disposition de l'Assemblée, un certain nombre de cadrages discutés et votés au sein des Conseils centraux de l'UM.

M. HALBOUT informe l'Assistance que **M. FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier a procédé à une présentation des grandes orientations RH et a répondu aux questions des élus présents au Bureau de la Faculté des Sciences, le 17 mars dernier.

M. HALBOUT rappelle qu'actuellement subsiste une phase de transition avec, pour les PEDR, plutôt un alignement par le haut et pour l'avancement des enseignants-chercheurs, une phase transitoire liée à l'attente de la constitution des Départements scientifiques. Une Commission mixte se met en place : elle sera chargée, dans un premier temps d'harmoniser les avis remontant au CNU et dans un deuxième temps, de proposer un classement parmi les dossiers d'avancement des enseignants-chercheurs.

h- Comités de sélection

M. HALBOUT précise qu'il a produit sur l'ENT du Conseil, l'état des Comités de sélection. Le Conseil restreint a validé les propositions de représentants de la composante ; l'ensemble des membres de ces Comités étant mentionné sur ce tableau. Le changement principal concerne quatre membres - deux informaticiens, un mathématicien et une biologiste - qui étaient en parallèle, élus au sein du CAC. Ces enseignants ont été remplacés car il a été décidé de ne pas cumuler les fonctions de membres des Comités de sélection et d'élus du Conseil Académique.

M. HALBOUT indique que l'Université de Montpellier a rédigé un vade-mecum pour le fonctionnement de ces Comités de sélection et la Présidence a en parallèle, réuni par deux fois, l'ensemble des Présidents des Comités de sélection pour leur rappeler les dispositions d'organisation et de fonctionnement de ces instances.

M. HALBOUT insiste sur le fait que la Faculté des Sciences de Montpellier suivra de manière attentive tout ce qu'il se passe au titre des campagnes d'emploi.

i- Stages

M. HALBOUT rappelle que le cadrage relatif à la gratification des stages a fait l'objet de nombreux débats et de nombreuses discussions, notamment entre organismes et établissements universitaires. En attendant les orientations nationales définitives, la solution intermédiaire retenue est que le temps de travail officiel des stagiaires - qui est du ressort de l'employeur - comprend un minima d'heures gratifiées dépendant du nombre de jours ouvrés dans le mois.

M. HALBOUT fait observer que le décret du ministère de l'Enseignement supérieur avait le mérite de la simplicité car il y avait un nombre de jours fixes gratifiés par mois.

j- Prochain Conseil - 29 avril 2015 -

M. HALBOUT informe l'Assemblée que la prochaine séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier interviendra le *mercredi 29 avril 2015, 8 h 30 - Salle des actes - bâtiment 7, Campus Triolet* -.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

1. Intervention du Directeur,
2. Vote du PV Conseil n° 250,
3. Référentiel des Tâches,
4. Retour du groupe de travail MCC,
5. Retour du groupe de travail SI,
6. Lettre de cadrage de politique pédagogique,
7. Point sur la démarche Qualité,
8. Point sur la vie de campus et la vie étudiante (chargés de missions FdS, ...)
9. Questions diverses.

M. HALBOUT appelle l'attention du Conseil sur le point 4 - Retour du groupe de travail MCC -. Il faudra interroger la Direction des Formations et des Enseignements et la Direction des Affaires Juridiques pour, d'une part, disposer d'un avis sur les propositions de la Faculté et d'autre part, savoir si l'Université entend rédiger un cadrage global sur les modalités de contrôle des connaissances.

M. RESPAUT, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire, confirme le fait que la Présidence souhaite rédiger ce cadrage.

M. HALBOUT précise dès lors qu'un certain nombre de questions et de demandes émanant de la Faculté, seront remontées auprès de la DFE. Si certaines ne sont pas recevables, il faudra peut-être faire du lobbying auprès des instances ministérielles.

M. RESPAUT relève que ce travail est d'autant plus nécessaire qu'il y a de plus en plus de recours contentieux déposés par les étudiants. Il est en conséquence nécessaire qu'il y ait un cadrage central au niveau de l'Université de Montpellier. Il sera ensuite mis en place un dispositif qui sera adaptable aux composantes.

M. HALBOUT revient sur cette intervention en rappelant que la Faculté des Sciences travaille actuellement sur les grandes lignes de sa pédagogie et l'UM travaillera sur une harmonisation juridique à l'échelle de l'établissement.

M. HALBOUT rappelle que si les membres du Conseil souhaitent ajouter ou modifier un point à l'ordre du jour, ils pourront le faire lors du prochain Bureau qui se réunira le mardi 21 avril 2015, ou bien en le contactant directement et/ou via **Mme GAUCERAND**, assistante de Direction.

2) APPROBATION DES PV N°248 ET 249

Avant de procéder au vote, **M. GUEVELLOU** informe les membres du Conseil que le nombre de votants présents ou représentés est de vingt-six et que :

- **Mme BOOTH** a donné procuration à **Mme CASTELLA**,
- **Mme FICHARD-CARROLL** a donné procuration à **M. NOBILI**,
- **Mme LARIONOVA** a donné procuration à **M. LE CLEZIO**,
- **Mme LE DAIN** a donné procuration à **M. VINDOLET**,
- **M. LEMOIGNO** a donné procuration à **M. IN**,
- **M. MANCHERON** a donné procuration à **Mme MARTINAND-MARI**,
- **Mme MARION** a donné procuration à **Mme DEGOLS**,
- **Mme RONCERO** a donné procuration à **M. PECOUL**,
- **M. SOROT** a donné procuration à **M. LAGARRIGUE**,
- **M. VIGNES** a donné procuration à **Mme ROLLAND**.

M. HALBOUT remercie l'équipe administrative pour la qualité rédactionnelle de ces deux documents et demande aux Conseillers s'ils ont des remarques relatives à ce procès-verbal.

M. HALBOUT précise qu'il a pris en compte les quelques fautes d'orthographe relevées par **M. LAGARRIGUE** dans ces deux procès-verbaux.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** invite les membres du Conseil à voter les PV n° 248 du 25 février 2015 et n°249 du 4 mars 2015.

Votants : 26 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 26

Les PV n° 248 du 25 février 2015 et n° 249 du 4 mars 2015 recueillent un avis FAVORABLE À L'UNANIMITÉ.

3) VOTE SUR LA RECONDUCTION DES DIRECTEURS ADJOINTS ET CHARGÉS DE MISSION

Faisant suite à son élection intervenue en Conseil de la Faculté n° 249 du 4 mars dernier, **M. HALBOUT** propose à l'ensemble de ses membres de reconduire l'équipe de Direction actuellement en place - six Directeurs adjoints - :

- *Pilotage, Communication, démarche Qualité* : **Jean-Yves LE GUENNEC**
- *Coordination des Licences* : **Geneviève DEGOLS**
- *Coordination des Masters* : **Alain HOFFMANN**
- *Recherche et Prospective* : **Maurizio NOBILI**
- *Ressources Humaines - Enseignants/IATSS* : **Isabelle OLIVIERI**
- *Insertion professionnelle et Professionnalisation des formations* : **Olivier THALER**

M. HALBOUT rappelle qu'en début d'année, deux nouveaux Chargés de mission *Coordination du groupe de travail du Système d'Information* ont été identifiés : **M. CASTELLON** et **M. GUIEU**.

M. HALBOUT précise que les fiches de présentation de l'ensemble des Directeurs adjoints et Chargés de mission sont mis à disposition des Conseillers sur l'ENT ainsi que sur le site web de la Faculté des Sciences - onglet équipe de Direction -.

M. BOUBY fait remarquer que **Mme OLIVIERI** est Directrice adjointe Ressources Humaines. Sachant les circonstances personnelles actuelles mais, et il entend le rappeler, sans méconnaître l'investissement de cette dernière au sein de l'établissement, il s'interroge sur le fait de savoir si cela est raisonnable.

M. HALBOUT répond que de fait et à l'égard des événements présents, il demeure de la responsabilité du Directeur de la composante de remplacer **Mme OLIVIERI** dans sa mission.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose au Conseil de procéder au vote :

Votants : 26 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 26

Le Conseil VALIDE A L'UNANIMITÉ la reconduction des Directeurs adjoints et Chargés de mission de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HALBOUT remercie très chaleureusement le Conseil pour ce vote auquel il est très sensible.

4) POINT SUR LA COMMISSION FORMATION - VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADÉMIQUE

M. MERCIER, Vice-président chargé de la Recherche n'étant pas encore arrivé - en séance -, **M. HALBOUT** propose de déplacer le point sur la Commission de la Recherche par celui relatif à la Commission Formation - Vie Universitaire du Conseil Académique et invite à cet effet **M. RESPAUT** à le rejoindre.

M. HALBOUT rappelle l'objet de cette intervention portant, plus généralement, sur le fonctionnement des Conseils du CAc UM et laisse la parole à **M. RESPAUT**, Vice-président de la Commission Formation - Vie Universitaire.

M. RESPAUT remercie **M. HALBOUT** pour son invitation et présente la Commission Formation - Vie Universitaire du Conseil Académique - *Annexe 1* - et notamment l'article L. 712-6 du Code de l'Education.

M. RESPAUT rappelle que la CFVU est consultée sur les programmes de formation des composantes et qu'elle adopte :

- la répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation telle qu'allouée par le Conseil d'Administration et sous réserve du respect du cadre stratégique de sa répartition, tel que défini par le Conseil d'Administration ;
- les règles relatives aux examens ;
- les règles d'évaluation des enseignements ;
- les mesures recherchant la réussite du plus grand nombre d'étudiants.

A l'issue de cette présentation, aucune question n'étant formulée, **M. HALBOUT** remercie **M. RESPAUT** et donne la parole à **M. MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche.

5) POINT SUR LA COMMISSION DE RECHERCHE DU CONSEIL ACADÉMIQUE

M. MERCIER remercie **M. HALBOUT** et prie le Conseil de bien vouloir l'excuser pour son retard tout en précisant qu'il ne pourra rester en séance car il doit être présent à une réunion relative aux Départements scientifiques.

M. HALBOUT remercie **M. MERCIER** pour sa présence au sein du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. MERCIER prend la parole en précisant qu'il reviendra - le temps lui manquant aujourd'hui - vers le Conseil pour présenter plus en détail, ce qu'il se fait au titre de la Recherche au sein de la nouvelle Université de Montpellier.

M. MERCIER est heureux de pouvoir présenter aux Conseillers ce jour, ce qu'il a déjà été fait et ce qu'il reste à faire concernant notamment, puisqu'il s'agit de l'actualité, les Départements scientifiques.

Dans le cadre de la thématique Recherche, **M. MERCIER** explique que depuis deux mois de fonctionnement - la constitution de la Commission de la Recherche ayant été mise en place le 19 janvier 2015 - et comme pour la Formation, il a fallu dans un premier temps et prioritairement, constituer cette Commission.

M. MERCIER rappelle que la loi de 2013 modifie de nombreuses attributions de la Commission de la Recherche du Conseil Académique par rapport à celles qui relevaient du Conseil Scientifique. Avec la création de celui-ci, s'opère dorénavant un ajustement avec la Commission de la Recherche. Ainsi, des aspects RH importants se traitent en Conseils restreint et plénier du CAc et non plus au niveau de ce qui s'appelait avant, le Conseil Scientifique qui est aujourd'hui remplacé par la Commission de la Recherche.

M. MERCIER explique que la Commission de la Recherche traite l'allocation des moyens de la Recherche. Ainsi, son rôle consiste principalement à :

- répartir l'enveloppe des moyens destinée à la Recherche allouée par le Conseil d'Administration, sous réserve du cadre stratégique de sa répartition ;
- fixer les règles de fonctionnement des laboratoires.

Elle est consultée sur les conventions avec les organismes de Recherche et adopte les mesures de nature à permettre aux étudiants de développer les activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

Ce périmètre peut s'avérer très vaste quand on sait que cela recouvre par exemple les notations, les appels d'offres, ... Une première réflexion a déjà eu lieu afin d'ajuster/d'équilibrer cette Commission de la Recherche par rapport aux prérogatives du CAc.

Au-delà des sujets à traiter, **M. MERCIER** précise que la Commission de la Recherche s'est structurée dans la continuité de ce qui se faisait au sein des anciens établissements UM1 et UM2. Ainsi organisationnellement parlant, un Bureau - maintenant mis en place -, se réunit tous les quinze jours pour préparer en amont les dossiers de la Commission de la Recherche.

M. MERCIER ajoute que deux groupes de travail ont été constitués :

- *un premier groupe est chargé des Départements scientifiques*. Une réflexion a été menée et une première restitution a été présentée devant la Commission de la Recherche ;
- *un second groupe est chargé de réfléchir sur l'allocation de moyens*. Plus précisément, il travaille sur les dotations versées aux structures de Recherche. A ce jour, de l'avis de tous et de celui de **M. MERCIER** en particulier, le calcul de ces dotations aux équipes de Recherche n'est pas clair. Il est en conséquence nécessaire de clarifier ce dispositif ; l'idée étant, qu'en Commission et groupe de travail, il puisse être établi des critères d'allocations basés sur des données liées aux enseignants-chercheurs, aux chercheurs, aux contrats en gestion au sein de l'UM, aux frais d'infrastructure, ... Il conviendra de les faire valider en Commission et ensuite, de les appliquer et de voir comment seront ajustées les allocations avec très probablement, la nécessité d'un lissage sur la durée du contrat quinquennal.

M. MERCIER précise qu'il ne peut aller plus loin dans sa présentation car tous ces sujets sont en cours de discussion. En outre, il rappelle que les dotations ont déjà été attribuées sur des principes précédemment validés au sein des établissements UM1 et UM2.

Toutefois et concernant l'allocation des moyens, **M. MERCIER** indique qu'un appel d'offre « Soutien à la Recherche et Equipement » a été diffusé aux laboratoires. Il s'agit de la version beta de ce que sera le soutien à la Recherche. En l'espèce, il s'agit d'une enveloppe d'environ 600 milles euros : 300 milles ayant été provisionnés dans le budget de l'ex UM1 - bonus universitaire de soutien à la Recherche - et 300 milles euros dans le budget de l'ex UM2 - appel d'offre grands équipements -.

M. MERCIER explique qu'il s'agit effectivement d'une version beta car « l'Université de Montpellier n'a pas eu suffisamment de temps pour travailler » et le problème qui se pose demeure dans le fait que cet argent doit être distribué très rapidement. En conséquence, le groupe de travail a immédiatement proposé de lancer cet appel d'offre et cela a été validé.

M. MERCIER informe l'Assemblée qu'une seconde campagne d'aide aux manifestations scientifiques sera lancée sur la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015 car il restera environ 60 milles euros à répartir - lors de la première campagne, la totalité n'a pas été attribuée afin d'une seconde vague pour le second semestre -.

Ensuite, **M. MERCIER** explique qu'il a fallu restructurer les nouvelles Directions de l'Université de Montpellier. Les organigrammes et les systèmes organisationnels des ex établissements UM1 et UM2 n'ont pas été systématiquement reproduits. **M. MERCIER** prend l'exemple de la DRED qui existe effectivement mais l'aspect Valorisation-Partenariats qui au sein de l'UM1 était rattaché à la DRED-DEV, relève dorénavant de la Direction des Partenariats « mode UM2 » ; a contrario, l'ancienne Direction des Partenariats disposant d'un périmètre Relations internationales, celles-ci sont devenues un service à part entière.

Dans l'organigramme général de l'Université de Montpellier, quatre Directions impactent la Recherche :

- la Direction de la Recherche et des Études Doctorales ;
- la Direction de l'Innovation et des Partenariats ;
- la Direction des Relations Internationales ;
- la Direction de la Culture Scientifique et du Patrimoine Historique.

Pour **M. MERCIER**, il fallait savoir comment la nouvelle structure allait fonctionner. Pour cela, un cycle de réunions régulières a été mis en place au sein desquelles les Directions se rencontrent régulièrement car il reste encore de nombreux périmètres à définir - « qui fait quoi ? », « qui est pris en charge par la DRED ? », « qu'est-ce qui est pris en charge par les Relations internationales ? », ... -. Aujourd'hui, cette nouvelle structuration semble s'ajuster. **M. MERCIER** précise par ailleurs que **M. PAILLET**, ancien DGS de l'Université Montpellier 2 aide à ce nouvel « agencement » en plus d'accompagner la mise en place des Départements scientifiques.

M. MERCIER rappelle l'urgence qui a été celle du dossier des délégations de signature au sein des Unités de Recherche en rappelant qu'encore une fois, il fallait impérativement homogénéiser les processus UM1 et UM2. A titre d'exemple, il cite les aspects de tout ce qui se dénommait « services communs » au sein de l'ex UM2 alors même qu'au sein de l'ex UM1, il s'agissait parfois de plateformes techniques. « Tout cela est enfin en train d'être mis à plat.»

Subséquent, **M. MERCIER** indique qu'il fallait comprendre comment étaient construits les budgets Recherche des ex établissements UM1 et UM2.

M. MERCIER prend l'exemple du budget Recherche de l'ex UM1 dans lequel n'apparaissaient pas les éléments financiers RH ; cela apparaissant exclusivement dans le budget RH de l'établissement. Dans sa présentation du budget, **M. GODELLE**, ancien Vice-président de la Commission de la Recherche de l'Université Montpellier 2 faisait apparaître la masse salariale des contrats doctoraux dans le budget de la Recherche.

M. MERCIER indique qu'il fallait préalablement comprendre où tout cela se trouvait afin de pouvoir bâtir une nouvelle architecture. Ce recensement a demandé un certain travail mais sur le fond, force est de constater que rien ne change. Il était toutefois et **M. MERCIER** le répète, indispensable de voir comment tout cela était fait afin que l'Université de Montpellier puisse financièrement se projeter.

Du reste, **M. MERCIER** fait part des interrogations dont il a eu écho sur l'argent présent au sein des CTE qui maintenant n'existent plus.

M. MERCIER rassure le Conseil de la Faculté en précisant que ces sommes n'ont pas disparues et qu'elles sont toujours centralisées au niveau de la DRED : les sommes provisionnées seront notamment à disposition des Comités de sélection lorsqu'ils se réuniront.

Concernant les Départements scientifiques, **M. MERCIER** précise que l'équipe de Direction tiendra ses engagements : « les Départements scientifiques sont dans les Statuts de l'Université de Montpellier et il n'a jamais été question de ne pas les mettre en place ! »

M. MERCIER souligne que les Départements scientifiques ont la dimension d'une composante sur le plan juridique : ce vaste dispositif doit donc être bien réfléchi. Aussi et à titre d'exemple, lors des élections à venir, il faudra se baser sur des textes précis et tout cela devra être parfaitement cadré.

M. MERCIER rappelle qu'un groupe de travail issu de la Commission de la Recherche réfléchit actuellement sur la constitution de ces Départements scientifiques : des propositions émergent. Une première restitution a eu lieu devant les membres de la Commission de la Recherche ; cette information permettant la participation de tous.

M. MERCIER rappelle que le groupe de travail - au sein duquel il doit être impérativement présent - se réunit ce matin même pour avancer sur le dossier des Départements scientifiques. Ainsi et très prochainement, un texte pourra être finalisé pour être ensuite diffusé à l'ensemble des divers Conseils.

M. MERCIER demande à la présente Assemblée de bien vouloir l'excuser de ne pas pouvoir procéder à une présentation plus précise tout en annonçant qu'une prochaine réunion avec l'ensemble des Directeurs des composantes, les divers représentants institutionnels et les membres du groupe de travail, doit avoir lieu.

Aussi, **M. MERCIER** explique qu'il ne peut pas ce jour présenter aux membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, un texte ou un power point « abouti » sur la constitution des Départements Scientifiques ; d'autres composantes risquant de lui poser des questions sur cette présentation « prématurée » !

Dans le cadre de ce groupe de travail, **M. MERCIER** souhaite que les Directeurs de toutes les composantes puissent être pleinement associés à une réunion de travail.

En tant qu'ex représentant de l'Université Montpellier 1, **M. MERCIER** pense que les Départements scientifiques ne changeront pas beaucoup des anciens CTE de l'ex Université Montpellier 2. Par contre, il faut être conscient qu'il s'agit d'une vraie nouveauté pour la communauté de l'ex UM1 !

M. MERCIER demande au Conseil de la Faculté de comprendre que des choses nécessitent du temps pour être expliquées et qu'il faut parallèlement, « rassurer » certaines personnes pour créer ce type de nouvelle structure.

Enfin, **M. MERCIER** mentionne le calendrier de mise en place des Départements Scientifiques. En référence à un rétro planning pour la Commission de la Recherche et/ou le Conseil d'Administration - qui actera la création définitive des Départements Scientifiques -, il informe l'Assemblée que les élections ne devraient pas avoir lieu avant mai/juin prochain.

M. MERCIER souhaite maintenant laisser la parole aux membres du Conseil de la Faculté en rappelant qu'il doit se rendre au groupe de travail « Départements scientifiques » qui se réunit actuellement. Cependant, il entend rappeler qu'il reviendra rapidement devant la présente Assemblée.

M. HALBOUT remercie encore une fois **M. MERCIER** pour sa présence et rappelle que **M. GODELLE** venait régulièrement devant ce Conseil : il espère que qu'il en fera autant.

M. HALBOUT souhaite faire part de deux sujets d'actualité prégnants :

- les *missions complémentaires d'enseignement qui sont liées aux contrats doctoraux*. Les doctorants potentiels n'ont pas encore constitué leur dossier mais il faut d'ores et déjà y réfléchir avec l'ensemble des composantes de l'Université. La politique de la Faculté des Sciences de Montpellier a toujours été de financer, sur ses ressources, un certain nombre de missions complémentaires d'enseignement, soit en gelant des postes d'ATER, soit en les finançant sur ses propres ressources. Il est donc très important de réfléchir, dans le cadre du nouveau périmètre UM, au dispositif des missions complémentaires ;
- la *question des réductions de service*, d'une part pour les nouveaux entrants et d'autre part, concernant les mécanismes de réduction de service d'enseignants qui sont placés sur des contrats de type ANR.

M. MERCIER est conscient de l'acuité de ces remarques/demandes et informe l'Assistance que les missions d'enseignement étaient, jusqu'à présent, gérées par la Direction des Ressources Humaines de l'ex établissement UM1.

M. BOUBY demande la parole en notant que l'information - aujourd'hui même en Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - est dispensée et fait constater qu'un travail important est effectivement actuellement mené dans le cadre de la mise en place de la nouvelle université, au sein du CAc.

M. BOUBY rappelle que le Règlement intérieur de l'Université de Montpellier a été voté en CT et en CA, avec des modifications qui y ont été apportées. A cet effet, Sud Education souhaite que ces dernières soient « matériellement » prises en compte et qu'à titre d'exemple, les documents soient communiqués huit jours avant la séance pour que les élus aient le temps de les analyser avant leur présentation en Commission ou Conseil. A ce jour, force est de constater que les élus ne prennent connaissance des documents que la veille ou l'avant-veille, « cela n'est pas respectueux, cela n'est pas admissible ! »

M. MERCIER confirme les propos de **M. BOUBY**, d'autant plus que cela avait déjà été signalé lors des précédentes Commissions de la Recherche. **M. MERCIER** assume cet état de fait anormal et indique toutefois qu'il existe divers types de documents produits. Concernant par exemple les retours du groupe de travail « Départements scientifiques », il n'est pas possible de diffuser cette information préalablement dans la mesure où il ne s'agit pas d'un texte sur lequel le Conseil se prononce. Si tel était le cas, cela serait le meilleur moyen de créer des complications !

Toutefois, **M. MERCIER** est d'accord avec **M. BOUBY** : tout document qui fait l'objet d'une prise de décision ou d'un vote doit pouvoir être analysé : il faut dès lors tenir les délais et le diffuser au moins huit jours auparavant.

M. MERCIER explique que ce cas de figure s'est produit lorsqu'il avait notamment présenté en Commission, la Charte pour les thèses. Dans la mesure où les documents étaient arrivés tardivement, l'analyse n'avait pas pu être effectuée.

M. BOUBY demande simplement que cette règle de transmission des documents soit respectée.

M. BOUBY fait part des problèmes rencontrés en Commission restreinte où ont été « évacués » les représentants syndicaux.

M. MERCIER indique qu'en Bureau de la Commission de la Recherche, il n'y a pas eu d'évacuation de représentants syndicaux.

Pour clarifier son propos, **M. MERCIER** entend la remarque et précise qu'il n'a pas eu cette volonté en tant que Vice-président chargé de la Recherche.

S'agissant de la mise en place des Départements scientifiques, **M. BOUBY** pense qu'il faudrait informer les anciens Directeurs de CTE que leur dotation est toujours disponible car ces derniers pensent ne plus disposer de ces fonds, d'autant plus que cela fait déjà trois mois que la fusion est intervenue !

Par ailleurs, pour **M. BOUBY**, les Départements scientifiques ne peuvent pas, dans le cadre des campagnes de promotion professionnelle, opérer un classement des dossiers des personnels IATSS ; ceux-ci étant totalement confidentiels ! Seule la CPE, habilitée et missionnée à le faire, peut procéder à cette analyse, après avis des Directeurs et Responsables.

M. BOUBY considère que si les dossiers des personnels IATSS devaient être diffusés au sein des Départements Scientifiques de la nouvelle université, cela engendrerait des problèmes juridiques importants au sein de l'Université de Montpellier.

M. MERCIER note la remarque de **M. BOUBY**.

Pour **M. BOUBY**, il est normal que les Directeurs de composante et de laboratoire puissent procéder à un classement de leurs agents - IATSS notamment - mais il rappelle encore une fois que les dossiers individuels des agents ne doivent pas circuler au sein des futurs Départements scientifiques.

Mme JOAB signale que le rôle des élus est aussi de restituer des débats hors de la Commission de la Recherche.

Mme JOAB se réfère au texte relatif à la Commission des thèses. Si celui-ci n'avait pas été diffusé, il n'aurait pas pu « profiter » de toutes les propositions d'amendement qui ont été présentées. Les réflexions quel que soit le statut du texte - et même si celui-ci ne doit pas être voté - doivent être diffusées auprès de collègues afin qu'ils puissent préalablement en débattre.

M. MERCIER précise que ce n'est pas sa volonté « d'éliminer quoique ce soit » mais lorsqu'un groupe de travail commence son analyse et procède à un retour auprès d'une Commission d'établissement, il ne s'agit que d'un document préliminaire. En conséquence, il faut déterminer à quel moment il peut être considéré que ce dossier puisse effectivement circuler.

Concernant les Départements scientifiques, **M. MERCIER** rappelle qu'il reste encore des points à stabiliser.

Aussi, **M. MERCIER** souhaite pouvoir présenter un texte réellement travaillé tout en précisant qu'il a bien noté les remarques de **M. BOUBY**.

M. MERCIER devant rejoindre le groupe de travail « Département scientifiques », demande au Conseil de la Faculté des Sciences de bien vouloir l'excuser.

M. MERCIER rappelle qu'il reviendra devant l'Assemblée pour procéder à une présentation plus complète et structurée sur la thématique « Recherche ».

M. MERCIER ajoute que les Directeurs d'Unité de Recherche sont invités à une réunion le 9 avril prochain, en présence de **M. AUGE**, Président de l'Université de Montpellier. Une présentation sera effectuée sur la structuration et les actions qui ont été - et qui seront menées - pour la Recherche au sein de l'Université de Montpellier.

M. MERCIER précise qu'en sa qualité de Vice-président de la Recherche, il y a beaucoup de choses à mener et qu'à ce titre, il essaie de faire au mieux !

M. MERCIER remercie le Conseil de la Faculté des Sciences de son écoute.

M. HALBOUT remercie à son tour **M. MERCIER** pour sa présence et précise qu'il est important pour la Faculté des Sciences de Montpellier que les représentants institutionnels de l'Université interagissent avec cette Assemblée.

M. BOUBY appuie les propos de **M. HALBOUT** : le Conseil de la Faculté des Sciences veut débattre avec les « politiques », seuls responsables devant les instances qu'ils représentent.

M. BOUBY remercie **M. MERCIER** de son intervention.

M. MERCIER le redit : lorsque **M. HALBOUT** l'a invité, il avait bien précisé qu'il ne pouvait pas présenter un document en cours de discussion et qui plus est, n'avait pas été encore diffusé à l'ensemble des Directeurs de composante. Lorsque cette réunion aura eu lieu, **M. MERCIER** s'engage à revenir devant le Conseil le présenter.

Lors de cette prochaine venue, **M. HALBOUT** demandera à ce que **M. MERCIER** puisse présenter également les thématiques sur lesquelles la Commission de la Recherche travaille actuellement afin que la Faculté des Sciences de Montpellier puisse mener une réflexion pouvant s'avérer profitable à toute la communauté universitaire.

M. HALBOUT propose aux Conseillers de poursuivre le débat avec **M. RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire

M. THALER prend la parole en s'adressant à **M. RESPPAUT**. Il souhaite intervenir sur la spécificité de la Formation au niveau des Écoles doctorales. A cet effet, **M. THALER** entend faire observer que jusqu'à ce jour, celles de l'ex UM2 et fortiori de la Faculté des Sciences, échappaient largement à la CFVU.

M. RESPAUT lui répond que cela continue effectivement à échapper à la CFVU ; ce dispositif restant dans les prérogatives de la Commission de la Recherche.

M. THALER en conclut donc qu'il n'y aura pas de formations doctorales.

M. HALBOUT rappelle que l'on a longtemps évoqué les prérogatives des différentes structures, notamment sur ce que nous ne voulions pas voir remonter à l'échelon supérieur de la COMUE. Pourtant, il y a une chose qui a été déléguée, c'est le Collège doctoral qui est chargé de proposer et d'animer une offre de formation pour les doctorants. Aussi, autant la Faculté des Sciences s'opposera avec la plus grande force à ce que des mentions se créent au niveau de la COMUE, indépendamment des composantes, autant le travail réalisé au niveau du Collège doctoral répond pleinement à un objectif de formation conjointe - un certain nombre de formations vont être proposées à des doctorants de l'École doctorale de type SHS et Scientifiques -.

M. HALBOUT ajoute que le Collège doctoral était déjà rattaché au PRES LR.

M. RESPAUT précise qu'à l'heure actuelle, les seuls diplômes qui sont portés par la COMUE sont les Masters MEEF.

M. VERNICOS indique qu'il sait qu'il existe une volonté d'aller bien au-delà !

M. RESPAUT confirme en effet qu'il y a bien une volonté ministérielle mais il demeure encore de la responsabilité des établissements et de l'autonomie des composantes pédagogiques de mener leur politique. Aujourd'hui, il n'est pas à l'ordre du jour d'adjoindre d'autres diplômes à la COMUE d'autant plus et il le rappelle, que ses propres Statuts ne sont pas encore finalisés.

En ce qui concerne la politique de site en matière de formation, **M. RESPAUT** indique que les cinq Vice-présidents qui en ont la charge, ont travaillé de concert pour faire remonter une accréditation qui soit cohérente : il n'a donc jamais été question de mettre des diplômes au niveau de la COMUE ! Par contre, travailler de concert pour une cohérence de l'Offre de formation, notamment au niveau des Masters, a été le premier critère utilisé - pour les Licences, il existe des spécificités locales qui font qu'il peut y avoir des « doublons ».

Par la suite, l'offre de formation accréditée par le ministère est regardée au vu de ce qui est remonté localement et notamment de la cohérence par rapport au site.

Pour répondre à la question de **M. THALER**, **M. RESPAUT** ajoute que la Formation doctorale ne relèvera pas de la CFVU.

M. BOUBY reconnaît que si le travail du CAC est énorme notamment par le nombre d'accréditations et de formations, il ne voit pas au vu du nombre comment les Conseillers pourraient donner un avis : « cela est ingérable ! ».

Ainsi, **M. BOUBY** note les différences entre les ex Universités Montpellier 1 et 2. Cette dernière a toujours « résisté » aux Diplômes d'Université contrairement à l'ex UM1 où ceux-ci s'avèrent nombreux et en développement constant ...

M. BOUBY souhaite vivement que la Faculté des Sciences de Montpellier puisse garder sa spécificité qui consiste à ne pas développer de DU, source de frais d'inscription libres au demeurant.

M. HALBOUT indique qu'il y a eu un débat à ce sujet au sein de la CFVU durant laquelle il est d'ailleurs intervenu. Le positionnement de la Faculté des Sciences relatif aux DU est clair : la composante n'en n'ouvrira pas en Formation initiale et ce, pour plusieurs raisons :

- pédagogiquement, la Faculté veut valoriser les diplômes nationaux Masters, Licences et Licences professionnelles,
- politiquement, la Faculté n'est pas favorable à une pratique qui pourrait conduire à des frais d'inscriptions élevés,
- pratiquement, la Faculté n'a pas les moyens humains pour développer des formations hors des diplômes nationaux, pour lesquels elle reçoit, via l'Université, des dotations.

En outre, **M. HALBOUT** précise que dans d'autres composantes :

- les DU comblent les manques de la Formation initiale ; la Faculté des Sciences préférant obtenir directement ou via des IDEFI les sources de financements nécessaires pour palier ces manques,
- les DU concernent aussi souvent des formations très spécifiques ne rentrant pas dans le champ des cursus L et M classiques.

M. RESPAUT indique que ce point relatif aux DU a effectivement été soulevé lors de la première CFVU et ce, par la force des choses puisqu'il y a une approche ex UM2 totalement différente de celle de l'ex UM1. Afin de clarifier les choses, **M. RESPAUT** a proposé qu'une présentation de l'Offre de formation en Licences, Licences professionnelles et Masters soit effectuée lors de la CFVU du 9 avril prochain. Cela devra permettre aux Conseillers de prendre connaissance de la grande diversité des formations soulignée par **M. BOUBY** et en conséquence, de prendre des décisions d'autant plus importantes qu'elles auront un impact budgétaire non négligeable.

M. RESPAUT précise son propos : il a demandé que cette présentation puisse avoir lieu pour que les équipes en charge de ces DU notamment au sein des UFR de Droit, Médecine et Pharmacie - qui sont les trois Facultés où il y a un grand nombre de DU -, viennent expliquer pourquoi ces formations sont aussi développées. En analysant les premières remontées, **M. RESPAUT** a noté qu'un certain nombre de DU spécialement en Médecine et Pharmacie, possédaient des droits d'inscription similaires à ceux des diplômes nationaux. A cet effet, **M. RESPAUT** a constaté que ces DU sont des formations complémentaires qui sont ouvertes aux professionnels de la Médecine venant se former dans le cadre de la formation continue.

M. RESPAUT fait ensuite part de certaines remarques relatives à des DU qui justifieraient de frais d'inscription relativement élevés. En tant que Vice-président de la Formation et de la Vie Universitaire, il entend regarder les choses avec pleine attention. Ainsi, un débat devra avoir lieu en CFVU : « il n'y aura pas matière à cacher les choses ou à les exposer abruptement sur la place publique. Les Directeurs de composantes seront présents et pourront pleinement s'exprimer ! »

M. RESPAUT rappelle que ce qui l'intéresse avant toute chose, c'est la pleine reconnaissance des diplômes nationaux. Dès lors, il souhaite comprendre pourquoi autant de DU se sont développés.

Revenant sur la COMUE, **M. BOUBY** reprend les propos de **M. RESPAUT** et rappelle que cette structure porte le Master MEEF.

M. BOUBY pense que de fait, il y aura d'autres Masters car l>IDEX étant porté par la COMUE, tous les diplômes qui lui sont adossés seront automatiquement accrédités par cette dernière.

Pour **M. BOUBY**, la COMUE va monter en puissance dans le cadre de l'accréditation et donc des diplômes !

Par ailleurs, **M. BOUBY** ne pense pas que l'Université de Montpellier ait l>IDEX ou du moins qu'il sera difficile de l'obtenir !

M. BOUBY rappelle enfin que la COMUE sera à l'échelle de la nouvelle Région.

Concernant cette dernière remarque, **M. RESPAUT** répond à **M. BOUBY** en lui rappelant que nous sommes encore en Languedoc Roussillon !

M. BOUBY demande à **M. RESPAUT** s'il a déjà eu des contacts avec la COMUE de Toulouse puisque le siège de la nouvelle région s'y trouvera.

M. RESPAUT ne souhaite pas répondre au nom d'autres personnes sachant qu'il n'est pas directement « impliqué » dans la COMUE mais, il précise toutefois que lui-même n'a pas eu de contact avec ses homologues toulousains à ce sujet. Il ne pense pas qu'il y ait eu des discussions formelles ou informelles pour le rapprochement des deux COMUE. En outre, il n'est pas à l'ordre du jour de faire disparaître les deux académies ! Plus tard, il sera temps de voir comment se déroulera le rapprochement avec les COMUE actuellement en place et s'il y a assurément une volonté ministérielle de les faire fusionner. Pour le moment rien n'est en cours !

M. TOURAINE s'étonne que le regroupement des deux COMUE puisse avoir lieu.

M. BOUBY rappelle que « tout le monde était contre le regroupement des régions, mais cela sera effectif en 2017 ! »

M. HALBOUT rappelle que sa position est de pouvoir préserver le contour académique tel qu'il existe à ce jour et qui est déjà assez vaste mais il entend les alertes de **M. BOUBY** et restera vigilant.

M. HALBOUT remercie **M. RESPAUT** pour son intervention et l'invite à revenir régulièrement auprès des membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Pour conclure, **M. RESPAUT** indique que deux groupes de travail ont été mis en place au sein de la CFVU : le premier sur l'innovation pédagogique par le numérique et le second sur la problématique budgétaire.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

6) POINT SUR L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME D'INFORMATION

M. HALBOUT indique que ce point sera co-animé par **M. FIORIO**, Vice-président délégué à la stratégie de l'Immobilier et du Système d'information de l'Université de Montpellier. Un retour du groupe de travail SI est présenté par **M. CASTELLON** et **M. GUIEU**, Chargés de mission « Coordination du groupe de travail SI ».

Concernant cette thématique, il est indispensable pour **M. HALBOUT** d'entendre toute la communauté quelle que puisse être sa position au sein de l'Université de Montpellier.

M. GUIEU et **M. CASTELLON** présentent le compte rendu des deux premières réunions du groupe de travail sur le Système d'information - *annexe 2* -.

M. CASTELLON souhaite faire part d'une présentation effectuée en groupe de travail par **M. GUITTON** relative au système de gestion de contenu - CMS - libre et open source Drupal. Cette démonstration a été très prometteuse. Mais, malheureusement, elle reste encore une « solution d'urgence » qui n'a aucune communication avec Apogée !

Pour **M. GUIEU**, ce nouvel outil fera appel à la notion de référent MCC qui désigne la personne qui « entre » les MCC. En général, comme le rappelle **M. GUIEU**, il s'agit du responsable d'UE mais ce n'est pas toujours le cas.

M. HALBOUT souhaite revenir sur les premières diapositives et s'adresse à **M. FIORIO**. Il rappelle qu'il s'agit du constat de l'urgence des besoins. Même si le groupe de travail a vocation à travailler sur la durée, chacun des points techniques est important.

Mme JOAB demande s'il sera possible de s'identifier sur Drupal via l'ENT institutionnel ou si les logins seront différents.

M. CASTELLON précise qu'il est possible de s'identifier avec son adresse institutionnelle mais pas avec l'ENT - le mot de passe sera différent -.

M. KAUFFMANN répond que l'identification est interne au logiciel mais un menu existant pourrait permettre de passer par l'ENT. **M. GUITTON** étudie actuellement la possibilité.

M. VERNICOS demande à revenir sur la présentation des trois applications Cocaza, Lime Survey et Drupal. Il précise que deux de ces environnements sont complètement identiques et un troisième est totalement différent. Les deux premières servent à faire des sondages. Aussi, un simple script PHP peut faire ce que deux de ces applications proposent : pourquoi alors dépenser 460 euros pour l'un de ces logiciels ?

Concernant Drupal, **M. LE CLEZIO** a l'impression que « c'est se servir d'un marteau pour écraser une mouche ! » Cela pourrait être effectivement cohérent si tous nos systèmes de gestion informatique passaient par Drupal : il s'agit d'une question stratégique qui dépasse la seule Faculté des Sciences et qui pourrait impacter l'Université de Montpellier.

Mme JOAB rappelle que l'application REZ-UFR gère les mêmes choses !

Mme DEGOLS demande aux intervenants si n'importe quelle personne qui se connecte, pourra renseigner les MCC de n'importe quelle UE.

M. CASTELLON rappelle qu'il y a un référent MCC par UE. Dans 90% des cas, il s'agit du responsable de l'UE mais dans certains cas, cela peut être la secrétaire qui saisit l'ensemble des UE de la mention ou du Département : néanmoins, seul le référent a accès à ses UE.

M. BOUBY se réjouit que les documents mis à disposition des Conseillers soient au format Libre Office ! L'Université se bat pour les logiciels libres mais elle communique les documents sous Pack Office !

M. HALBOUT fait remarquer qu'il a mis à disposition les deux formats sur l'ENT. Il précise qu'il n'avait jamais utilisé de fichier Word avant son arrivée à la Faculté des Sciences de Montpellier II y a été contraint depuis et il trouve cela dommageable ; toute l'Administration travaillant sur Pack Office.

M. HALBOUT considère que la présence de **M. FIORIO** s'avèrera nécessaire à chaque présentation d'étape en Conseil. La prochaine rencontre aura lieu dans cinq semaines. Il y aura sans doute des demandes sur l'architecture globale. Aussi, la Faculté entend s'inscrire dans une démarche où elle souhaite disposer d'« outils université » adaptés. A titre d'exemple, il voit des signes d'optimisme comme l'implication de la DSIN dans la mise en place des tests de positionnement de la rentrée universitaire : des réunions préparatoires ont déjà été mises en place. La Direction de la Faculté a la satisfaction de voir une DSIN qui s'occupe réellement des aspects SI Scolarité !

M. HALBOUT fait de cette collaboration DSIN-SI Scolarité une priorité pour les douze prochains mois et dans cette perspective, **M. FIORIO** sera effectivement invité durant chaque retour du groupe de travail, au Conseil de la Faculté.

M. FIORIO comprend bien qu'il s'agit d'une étape intermédiaire concernant notamment les MCC.

Ainsi, pour **M. FIORIO**, la problématique est la gestion de la multitude des MCC et de leurs responsables : « comment rassembler tout cela ? » Ce questionnement ne doit pas se cantonner à la seule Faculté des Sciences ; il faudra en conséquence l'analyser et réfléchir à l'échelle de l'Université.

Sur l'ensemble des dossiers SI, **M. FIORIO** souhaite informer les membres du Conseil que :

- pour cette année 2015, l'objectif principal de la DSIN est de faire en sorte que les logiciels fonctionnent ! A titre d'exemple, il rappelle qu'il faut que les services puissent disposer « d'un Apogée unique pour les inscriptions à venir et pourtant ... cela n'est pas si simple car il faut installer un Apogée qui récupère toutes les anciennes données avant de pouvoir finaliser une nouvelle structure informatique sans doublon - il y en avait plus de 18 000 doublons -. Il faut remettre tous les outils en place pour éviter de voir réapparaître des tableaux Excel ! L'année 2015 est donc prioritairement l'année de consolidation du socle du système d'information ! »
- par la suite, la DSIN « s'attaquera » aux dossiers actuellement débattus - et ils sont nombreux - tels que les saisies de notes - pour lesquelles un travail a déjà été réalisé par la DSIN avec SNW -. **M. FIORIO** a rappelé à la DSIN qu'il fallait en priorité vérifier que dans le nouvel environnement Apogée, cela fonctionne toujours. Pour les dossiers et demandes en instance SI, un Comité de coordination et de suivi va être créé ; les Directeurs de composante ou leurs représentants y seront invités.

M. FIORIO revient sur la diversité des pratiques entre chaque composante de l'Université de Montpellier. Il prend l'exemple de l'application Sensei utilisée par la Faculté des Sciences et cite, en outre, d'autres logiciels propres aux IUT. Il rappelle qu'au sein de l'ex établissement UM2, il s'était avéré difficile de les déployer quand bien même le Président de l'Université, et il convient de le rappeler, est censé valider le prévisionnel des services d'enseignement !

De la même manière, pour la gestion des services réalisés, l'ex UM2 était « dans la norme » car cela s'opérait par déversement de l'application Planning ... à deux exceptions près, la FdS et la FdE. Pour la Faculté des Sciences, les données étaient récupérées depuis Sensei ; la Faculté d'Education disposant de son propre logiciel. S'agissant de l'ex établissement UM1, **M. FIORIO** explique que le service prévisionnel était saisi à la main dans Geisha et devenait le service réalisé. Les pratiques étaient donc totalement différentes : « il nous faut donc les harmonier ! ».

Pour **M. FIORIO**, cela est l'occasion de réfléchir à un système d'information « plus général » qui permette de passer du service prévisionnel au service réalisé en considérant que, celui-ci doit pouvoir être contrôlé par les responsables de Département - ce n'est pas au Directeur de composante de contrôler l'ensemble des services -.

Concernant la gestion des stages, **M. FIORIO** note que la Faculté des Sciences utilise actuellement l'application Pstage. Aussi, il invite la Faculté à regarder ce qui se fait au sein d'autres composantes de l'Université de Montpellier en la matière. « Pstage est effectivement une bonne application pour la gestion administrative du stage, mais des composantes de l'ex UM2 ont initié une réflexion plus globale relative par exemple, au suivi des anciens étudiants, aux relations avec les industriels, à la gestion de la taxe d'apprentissage, ... ».

Pour **M. FIORIO**, l'application Pstage, ne s'avère plus suffisante, d'où le choix opéré par d'autres composantes. La question qui se pose est « est-ce que chacun reste avec son logiciel ou est-ce que l'on essaie d'harmoniser ? » C'est une question de fond qu'il faudra se poser et pour laquelle **M. FIORIO** n'a pas aujourd'hui de réponse. Pour ce faire, le Comité stratégique de coordination et de suivi doit se réunir rapidement. **M. FIORIO** souhaite qu'il soit constitué « des acteurs de terrain » d'autant plus que des composantes disposent de spécificités et de particularités devant nécessairement être conservées. Cependant et il en est convaincu, il est toujours plus simple de mutualiser !

M. HALBOUT informe les membres du Conseil qu'une réflexion au sein de la Faculté va être lancée sur la thématique des stages ; la Direction ayant été sollicitée dans le cadre de la nouvelle habilitation LMD4, notamment par les enseignants du Master Biologie Santé disposant d'un logiciel comprenant les modalités ex UM1 et ex UM2. Ce logiciel de gestion des tâches répond en partie aux manques actuels soulignés par **M. FIORIO** : il complète Pstage d'une partie où les professionnels peuvent proposer des stages, des encadrements, les étudiants y postulant. Ce logiciel remplit des particularités qui malheureusement ne sont pas présentes dans Pstage. Une analyse de cet outil ô combien intéressant va donc être menée.

Ensuite, **M. HALBOUT** prend l'exemple des logiciels issus des Départements EEA et Informatique de la Faculté qui prennent en compte la gestion des stages des étudiants. « Notre composante est forte de nombreuses expériences qui peuvent s'avérer intéressantes d'autant plus que certains acteurs ont commencé à faire du développement ! Il convient donc de dresser un état des lieux. »

M. CHAUBET prend la parole et propose d'harmoniser simplement les choses avec l'application Sensei.

M. FIORIO rappelle à **M. CHAUBET** que les Directeurs de composante vont se réunir pour réfléchir sur les différentes possibilités qui leur sont offertes. L'application Sensei est un très bon outil de gestion prévisionnelle mais elle n'a pas de lien avec le Planning. Néanmoins, si Sensei satisfait pleinement la Faculté des Sciences, pourquoi ne pas garder cette application ? Pourtant, actuellement, ce qu'il manque dans Sensei, c'est de pouvoir figer le service prévisionnel des enseignements et de le faire valider.

M. CHAUBET insiste : « Sensei fonctionne très bien ! ».

M. FIORIO entend que du point de vue utilisateur de la gestion des services, Sensei est une bonne application mais « il a aussi entendu d'autres sons de cloches ! ».

M. CHAUBET est curieux de les connaître.

M. FIORIO précise son propos : il n'a rien contre l'application Sensei et ce bien au contraire, puisqu'il avait, dans le cadre de son précédent mandat, milité pour l'étendre aux composantes de l'ex UM2 !

M. FIORIO insiste sur le fait qu'il s'agit d'un très bon outil de gestion des services prévisionnels mais il n'est pas convaincu qu'il soit un bon outil de gestion des services réalisés.

M. CHAUBET n'est pas d'accord avec les propos de **M. FIORIO**. Lui-même gère ses services sur Sensei et il trouve que le logiciel fonctionne très bien !

M. FIORIO précise que si on lui demande les services prévisionnels, il ne pourra pas les renseigner ! Il manque l'étape permettant de figer les états des services prévisionnels et qui serait en mesure, d'établir une comparaison avec l'état des services réels. L'application Sensei est une bonne base de données mais, force est de constater qu'il faut lui ajouter des fonctionnalités. Toutefois, si elle satisfait la Faculté des Sciences, cette application pourra être conservée !

Pour **M. HALBOUT**, le problème de l'application Sensei - que l'on essaye de faire évoluer en interne FdS - réside dans le fait qu'elle n'est fiable qu'en fin de processus. Aussi, en sa qualité de Directeur de la Faculté de Montpellier, il n'est pas certain aujourd'hui de pouvoir disposer d'une vision globale des services d'enseignement. Une saisie qui évolue constamment dans un outil informatique ne peut pas servir à une validation !

M. FIORIO rebondit sur ce propos en précisant qu'il manque aussi dans l'application Sensei, un lien avec Apogée car force est de constater que lorsque les services sont déversés, l'administration passe un temps important à corriger les extractions de l'outil Sensei ! Aussi, il pense que si la Faculté des Sciences veut conserver l'application Sensei, il faudra inéluctablement la faire évoluer ; en l'état, elle est loin d'être parfaite et elle pose de nombreux problèmes « administrativement parlant ».

M. CHAUBET demande comment font les autres composantes.

M. FIORIO lui répond que des services administratifs de l'ex établissement UM1 rentrent les services à la main. D'autres composantes se servent de l'extraction d'ADE de l'année universitaire précédente pour faire valider les services prévisionnels ... ce qui n'est pas idéal.

M. CHAUBET s'indigne : « les plannings peuvent être faux ! Des cours peuvent être annulés ! ».

M. FIORIO n'a jamais cru à un outil informatique qui garantisse que tout soit juste !

M. CHAUBET est d'accord avec les propos de **M. FIORIO**, mais Sensei pas moins qu'un autre !

M. FIORIO reconnaît que si un enseignant ne déclare pas au Planning l'annulation de son cours, il y aura effectivement un problème et dans l'application Sensei, cela sera la même chose : si l'enseignant déclare avoir fait quinze heures et que personne ne dit le contraire, le résultat sera le même !

Pour **M. FIORIO**, il faut trouver un outil qui soit au plus proche « de la réalité », facile d'utilisation pour les utilisateurs enseignants et administratifs. Actuellement, l'application Sensei est très bien du point de vue de l'utilisateur, mais comme il l'a déjà dit, cela n'est pas le cas pour l'administration !

M. VERNICOS relève un autre défaut de l'application Sensei tout en précisant qu'il en avait déjà fait la remarque : « qui s'occupe de l'application ? » Dans le cadre de sa propre utilisation, il lui a fait une requête auprès de la DSI, qui s'est défaussée en le renvoyant vers le concepteur de l'application et ... ce dernier s'est également déchargé en lui expliquant qu'il n'était plus missionné pour s'en occuper !

M. VERNICOS voudrait savoir vers qui l'on doit se tourner si l'on veut aujourd'hui faire évoluer l'application Sensei. Cela est réellement un problème parce que les outils informatiques évoluent constamment !

Pour **M. HALBOUT**, il s'agit là d'une véritable alerte !

Mme JOAB considère qu'il existe un réel problème de communication avec les systèmes d'information ; le problème de validation des services prévisionnels n'étant que mineur !

Pour **M. FIORIO**, ce problème n'est pas mineur ! Il est possible de faire évoluer le logiciel mais des questions se posent :

- quels sont les niveaux de documentation ?
- qu'a-t-il été prévu au niveau du flux des données pour notamment prévoir des étapes ?

M. FIORIO ne sait pas répondre à ces questions. Il ne dit pas que tout n'est pas réalisable et que l'application Sensei est mauvaise, bien au contraire ! La question est de la faire évoluer ne serait-ce que pour en assurer la pérennité.

M. CHAUBET assure que d'expérience - quinze ans -, il n'y a pas plus de pérennité dans les logiciels qui ont été gracieusement achetés dans le privé. Ces derniers évoluent aussi !

M. FIORIO répond qu'en aucun cas il n'a parlé du secteur privé. A cet effet, l'application Apogée sera donc maintenue et pérennisée. La différence entre Sensei et Apogée réside dans le fait que cette dernière n'a pas été écrite que par une seule personne : elle a été conçue et entretenue par l'AMUE.

M. FIORIO insiste sur le fait que l'application Sensei en état ne pourra pas perdurer car à un moment donné, elle ne pourra plus fonctionner et personne ne pourra l'entretenir ! Dès lors, les questions qui se posent sont les suivantes « est-ce qu'il faut la reprendre, la faire évoluer, la ré écrire ? » **M. FIORIO** le répète, il n'en sait rien mais il lui semble évident qu'un outil de gestion prévisionnelle comme l'application Sensei – ou une autre – doit pouvoir répondre aux besoins de la composante et plus largement, c'est-à-dire être géré à l'échelle de l'établissement.

Pour **M. FIORIO**, la solution la plus simple et la plus rationnelle serait de garder l'application Sensei tout en la faisant évoluer, mais il faut se méfier des a priori ! Il est peut être possible que l'écriture d'une nouvelle application soit plus facile. Il faut donc regarder tout cela et il sera indispensable d'institutionnaliser ce logiciel pour éviter qu'il ne repose sur une seule personne !

Mme JOAB précise que le concepteur de l'application Sensei était proche des utilisateurs et pouvait par conséquent faire évoluer le logiciel en fonction de leurs besoins, ce qui n'a pas été le cas par la suite pour la plupart des logiciels développés ou mis en place par l'ex établissement UM2. « Développer ou pas Sensei est un débat technique mais la démarche qui consiste à étendre un logiciel en fonction des utilisateurs quelle que soit leur catégorie - enseignants ou administratifs - est vital ! »

M. FIORIO précise que cela sera fait en prenant en compte prioritairement l'avis des utilisateurs. Il prend à titre d'exemple l'application SNW qui a été réalisée dans ce sens, même si malheureusement son déploiement est intervenu dans l'urgence.

M. FIORIO veut que la DSIN soit proche des utilisateurs, ce qui n'est pas forcément la culture des informaticiens en général, ni de celle de la DSIN en particulier ... mais cela va le devenir !

M. HALBOUT rappelle qu'un prochain point d'étape point sera réalisé lors du Conseil du 29 avril prochain.

M. HALBOUT donne le mot de conclusion à **M. GUIEU**.

M. GUIEU rappelle que lorsqu'il œuvrait en qualité de Conseiller, il avait déjà posé la question relative au concepteur de l'application Sensei. La réponse se trouve dans les PV du conseil ... Concernant les plannings des services d'enseignement, pour **M. GUIEU**, il n'y a rien de moins stable que l'outil de Planning qui change à tout instant. Il ne voit donc pas comment se servir de cet outil pour figer une situation !

Pour conclure, **M. GUIEU** informe l'Assemblée qu'il va participer au groupe de travail d'évaluation des enseignements et il commence véritablement « à avoir peur » : il y a eu Rez-UFR puis une autre application et maintenant, il craint que l'ex UM1 essaie de vendre son outil !

M. FIORIO lui répond que c'est une « bonne impression » mais c'est à la Faculté des Sciences d'être aussi volontaire que l'ex UM1 ...

M. CASTELLON souhaite que le groupe de travail Système d'Information puisse disposer de garanties dans la mise en place d'applications dans un futur relativement proche.

Pour 2015, **M. FIORIO** rappelle que la priorité de la DSIN réside dans le fait que les logiciels de gestion générale « tournent » ! Ensuite, il faudra que les représentants des composantes participant au groupe de travail de coordination, fassent remonter leurs priorités qui émergent au sein de la Faculté. **M. FIORIO** va s'assurer qu'un informaticien de la DSIN puisse participer aux rencontres du groupe de travail SI.

M. HALBOUT remercie **M. FIORIO** et l'invite à revenir au Conseil du 29 avril 2015.

En l'absence de nouvelle observation, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

7) POINT D'ÉTAPE DU GROUPE DE TRAVAIL MCC

Avant de débiter, **M. HALBOUT** invite **M. NOBILI** à présenter la diapositive relative aux Département scientifiques.

M. HALBOUT rappelle que **M. NOBILI** en sa qualité de Directeur adjoint Recherche et Prospective suit leur mise en place pour la Faculté des Sciences.

M. NOBILI présente ladite diapositive - *annexe 3* -.

M. HALBOUT remercie **M. NOBILI** pour cette présentation et rappelle que le Conseil sera très attentif à ce dossier.

M. HALBOUT propose de revenir à l'ordre du jour relatif au point d'étape effectué par le groupe de travail MCC et invite à cet effet, **M. HOFFMANN**, Directeur adjoint en charge de la coordination des Masters, à le rejoindre.

Dans le cadre de la thématique MCC, **M. HOFFMANN** évoque trois précédentes séances du groupe de travail - *Annexe 4* -.

M. HOFFMANN rappelle que le groupe de travail soumettra un certain nombre de propositions au Conseil de la Faculté qui aura par la suite à prendre des décisions. Celles-ci seront ensuite remontées auprès de la Direction des Formations et des Enseignements pour validation du cadre général dans lequel on souhaite les inclure. In fine, un retour sera effectué auprès du Conseil de notre composante.

M. HALBOUT indique qu'en parallèle de cette réflexion, sera rédigée la lettre de politique pédagogique qui dressera les principes et régulera l'orientation des étudiants. Les MCC correspondent principalement à l'évaluation des connaissances et derrière cela, repose toute la logique d'orientation des étudiants qu'il conviendra dans ce contexte, de cadrer.

Mme JOAB sollicite de plus amples informations sur l'autorisation de redoublement.

M. HOFFMAN explique que le redoublement est de droit.

Mme JOAB ajoute qu'il l'est certes, à moins que l'équipe pédagogique ne le refuse !

M. HOFFMANN le répète aux membres du Conseil : le redoublement est de droit et c'est précisément pour cela qu'il faut cadrer ce qui est fait « dans la pratique » pour ne pas se retrouver dans une situation où l'étudiant et l'enseignant connaissent une difficulté d'autant plus grande, qu'ils ne sauront pas comment la gérer !

Mme JOAB demande si le processus est similaire en cas de pseudo abandon ?

M. HOFFMANN répond à **Mme JOAB** qu'il s'agit d'une question que le groupe de travail pourra poser à la DFE.

Mme TERKI demande pourquoi il n'est pas possible de mettre de seuil pour des UE à fort ECTS en Licences alors que cela est pratiqué en Masters ?

M. HOFFMANN fait référence à la disposition indiquant très clairement que les UE à seuil n'existent pas au niveau des Licences alors que cette phrase n'apparaît pas pour les Masters.

Mme TERKI s'étonne dès lors que cela puisse exister pour les CMI.

M. HOFFMANN lui répond qu'il s'agit là d'une confusion : le CMI est un label qui s'applique à des parcours existants organisés et fonctionnant strictement de la même façon que les autres parcours. Il faut 30 ECTS pour valider une année et cette règle s'applique à tous les étudiants, même ceux des CMI ! Une lettre de cadrage a été communiquée à ce propos.

M. HALBOUT insiste auprès des membres du Conseil sur la nécessité d'utiliser les éléments de langage suivants : « le CMI est un label appliqué à des parcours d'une Licence ou d'un Master ».

Mme TERKI en conclut qu'il n'y a aucun moyen de recours sur le seuil des UE.

M. HALBOUT répond qu'il est en la matière, possible d'initier une action sur le plan national. Aujourd'hui, n'est dressé qu'un état des lieux de ce qui est proposé par le groupe de travail MCC. Dans cinq semaines, il y aura une discussion en Conseil au cours de

laquelle émergeront des questions qui auront vocation par la suite, à être posées officiellement à la Direction des Formations et des Enseignements de l'Université. Le Conseil ne doit donc pas se contenter d'un « ce n'est pas possible ! ».

M. DARIDON demande s'il y a bien une compensation annuelle en Masters.

M. HOFFMAN lui répond que cette question a été posée au groupe de travail.

M. DARIDON s'interroge : dans le cadre de la compensation semestrielle, existe-t-il une règle de calcul qui ne soit pas le barycentre des ECTS ?

M. HALBOUT répond que ceci est possible tout comme il est possible de faire des UE non compensables.

M. HOFFMANN explique que les règles en Masters sont plus souples mais encore faut-il savoir jusqu'où l'on peut admettre cette souplesse !

M. HALBOUT ajoute qu'il n'est pas possible d'avoir des UE non compensables en Licences.

M. HOFFMANN explique que la pondération à la Faculté des Sciences de Montpellier est liée au nombre d'ECTS. Il prend l'exemple des Masters co-diplômants dans lesquels les établissements partenaires disposaient de notes qui n'avaient pas le même coefficient ; de ce fait, les étudiants obtenaient un diplôme dans l'une des universités mais pas dans l'autre ! Le poids des UE n'est pas le même et il s'agit d'une règle locale en fonction de ce qui est décidé par le Conseil de la composante. A ce jour, dans les règles de calcul de la Faculté, une UE de 5 ECTS « pèse » deux fois moins qu'une UE de 10 ECTS, ce qui n'est pas le cas, parfois, dans d'autres établissements.

Par ailleurs, **M. HOFFMANN** rappelle que le jury est souverain.

Concernant l'amélioration des notes, **M. HOFFMANN** précise que d'après le retour de la Direction des Formations et des Enseignements, un étudiant ne peut pas renoncer à l'acquisition d'une UE. Ceci est un vrai problème dont il faudra peut-être se faire l'écho !

M. HOFFMANN poursuit sa présentation et indique que la « règle du max » concernant les contrôles continus partiels, peut empêcher la seconde session. Puisque le contrôle continu remonte la note, on prend la note maximale entre « l'écrit » et la moyenne du « contrôle continu et écrit ». Si le contrôle continu le relève à la moyenne, l'étudiant ne peut pas améliorer sa note s'il ne peut pas passer en seconde session. Cette « règle du max » sera soumise à discussion.

M. HOFFMANN indique que le groupe de travail s'est interrogé sur la possibilité de mettre en place des UE qui n'ont pas de notes ; cela se pratiquant dans les pays anglo-saxon.

M. HOFFMANN indique que la réunion du 13 mars dernier portant sur les UE de culture générale a été très animée même si l'essentiel des informations avaient été précédemment évoquées. Le Conseil va devoir se prononcer sur les éléments qui font partie des compétences qui devront être indiquées dans l'ADD : « cela correspond il à une UE à 0 ECTS ?, à une UE de culture générale ?, qu'entend-on par culture générale ?, ... »

M. HOFFMANN explique que le terme de culture générale a été utilisé pour assurer parfois, dans les faits, un renforcement de certaines matières scientifiques, ce qui n'est toutefois pas préconisé par les textes. Au contraire ; d'autres UE sont « tellement générales » qu'elles ne touchent plus les Sciences ! Un cadrage a été mis en place mais il reste encore beaucoup d'éléments à définir.

M. HALBOUT indique que lors du prochain Conseil, la Direction présentera un certain nombre de pistes concrètes. Dans les nouveaux cadrages des mentions, notamment pour les Licences, il n'est plus question d'UE de culture générale. Il ne s'agit pas d'un système « mineur/majeur » : sur un cursus de type EEA par exemple, il faudra suivre les UE d'EEA, mais aussi de Mathématiques, de Physique et parfois de Biologie. En revanche, il n'y aura pas d'ouverture vers la culture générale.

M. HALBOUT ajoute qu'il faudra étudier comment traiter les UE générales telles que « Sciences et Sciences fictions », « Sciences et Culture ». La position médiane pourrait être de considérer que ces UE sont des UE « supplémentaires ». Il faut également considérer tout ce qui peut valoriser un CV : « où mettre la frontière ? »

M. HALBOUT insiste sur le fait qu'il faut un cadrage et ce dernier sera proposé lors du prochain Conseil du mois d'avril.

M. HALBOUT remercie **M. HOFFMANN** pour ce point de présentation et demande si le Conseil a de nouvelles remarques à formuler.

M. HALBOUT conclut en précisant que lors du Conseil du 29 avril, une liste de questions/réponses sera présentée doublée de la lettre de politique pédagogique de la Faculté des Sciences.

M. HALBOUT propose de passer au point suivant.

8) ACCORD DE COOPÉRATION AVEC L'UNIVERSITÉ DE CHIANG MAI, THAÏLANDE

M. HALBOUT présente **M. AZEMA**, Maître de Conférences au sein du Département Mécanique de la Faculté des Sciences et l'invite à le rejoindre pour présenter l'accord de coopération avec l'Université de Chiang Mai en Thaïlande.

M. AZEMA présente le document - *annexe 5* -.

M. HALBOUT fait observer que cette coopération est comparable à celle avec l'USTH d'Hanoi.

M. HALBOUT remercie **M. AZEMA** ainsi que **M. DARIDON** et toutes les personnes qui ont activé participé à ce projet.

M. HALBOUT note que cette noble réalisation n'aurait pas pu se faire sans l'implication des équipes d'autant plus que l'idée de réciprocité l'intéresse énormément : « nos étudiants peuvent continuer leurs études à l'étranger de la même manière que dans le cadre des programmes Erasmus et des échanges européens ! »

M. HALBOUT souligne que, même si la Faculté des Sciences manque de moyens - humains notamment -, comme il s'agit ici d'un accord de coopération, il est finalement logique que les collègues s'impliquant à Chiang Mai, puissent voir leurs heures comptées dans leur service d'enseignement. Ces heures seront remboursées à hauteur de 40€/heures par l'Université de Chiang Mai, et non 120€/heure, somme demandée pour des projets de coopérations « recherche », pour financer des missions complémentaires d'enseignement. Ici, comme le rappelle **M. HALBOUT**, cet accord est important pour le rayonnement de la Faculté des Sciences de Montpellier, ce qui explique le remboursement des heures faites au taux des vacances, comme c'est le cas dans la plupart de nos accords de collaborations avec d'autres universités.

M. HALBOUT souhaite proposer au Conseil de procéder à un vote de principe et de soutien.

Mme BLANCHARD, Responsable du Service Relations Internationales demande la parole afin de remercier **M. AZEMA** et son équipe pour l'énergie investie dans ce projet qui témoigne, de la part de la Faculté des Sciences, d'un réel dynamisme sur le plan international ! Il s'agit d'une véritable opportunité offerte aux étudiants pour valoriser leur CV et leur future vie professionnelle. Le service accordera une attention particulière quant à l'accueil et l'aide des étudiants qui participeront à cette coopération. Il interviendra également au niveau de la traduction des relevés de notes et des diplômes comme cela est spécifié dans l'accord.

M. HALBOUT remercie également **Mme BLANCHARD** et son service pour leur participation active dans ce projet.

Mme TERKI note que le CMU payera le stage des étudiants Thaïlandais venant en France mais qu'en est-il des étudiants français qui se rendront à Chiang Mai ? Pourront-ils bénéficier de moyens financiers ?

M. AZEMA répond que le coût de la vie en Thaïlande n'est pas excessif. Aussi, il a été convenu qu'ils ne seraient pas rémunérés mais logés. Des dispositifs existent via la Région LR et à ce propos, **M. AZEMA** doit rencontrer **Mme ROIG RIPOLL** pour avoir plus d'informations.

Mme HAMMAR précise que les étudiants sortants pourront également candidater aux aides pour la mobilité internationale.

M. DARIDON indique que ce qui coûte le plus cher pour les étudiants français qui se rendent en Thaïlande, est le billet d'avion : il faut compter environ mille euros. Toutefois et il s'en félicite, ces six mois de stage confèrent une réelle ouverture sur l'extérieur - l'Asie en l'occurrence - en leur offrant des perspectives différentes !

M. HALBOUT propose au Conseil un vote de principe et de soutien pour ce projet qui sera conventionné au nom de l'Université de Montpellier.

Votants : 26 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 26

Le Conseil vote POUR à l'unanimité l'accord de coopération avec l'Université de Chiang Mai, Thaïlande.

M. HALBOUT note que des documents de présentation ont été diffusés à l'avance ; ils exposent les grandes lignes de la convention rédigée par les services, et qui a été mise tardivement à disposition des Conseillers.

Mme BLANCHARD précise que l'essentiel est précisé dans la présentation de **M. AZEMA**.

M. HALBOUT informe le Conseil que trois nouveaux « grands chantiers » - la Vie étudiante, Relations internationales et liaison Universités/Lycées - sont en cours. Celui relatif aux Relations internationales est important d'autant plus que d'autres collaborations seront développées.

A cet effet, **M. HALBOUT** souhaite que la Faculté des Sciences de Montpellier s'implique particulièrement dans ses relations avec l'Afrique de Nord, et plus précisément en Algérie, en Egypte, au Maroc et en Tunisie. Il est important de montrer que la Faculté soutient cette région du monde notamment au regard des événements qui sont intervenus récemment.

M. HALBOUT précise qu'il travaille avec les Informaticiens pour l'Egypte et avec les Mathématiciens pour la Tunisie. Il faut donc rapidement conventionner ces accords qui sont en train d'émerger et qui sont la traduction d'une forte présence de la Faculté des Sciences de Montpellier dans ces pays.

9) VOTE DE SUBVENTIONS - PROJETS ÉTUDIANTS

M. HALBOUT indique que les deux demandes sont disponibles sur l'ENT du Conseil.

M. HALBOUT constate que la demande de l'association *EDDA* n'est pas complète et il s'interroge sur l'opportunité de la voter en séance ce jour.

Mme GAUCERAND précise qu'elle a ajouté les documents manquants et que les Conseillers peuvent les consulter.

M. HALBOUT indique que l'association sollicite une subvention d'un montant de 384 euros pour un projet de Danse. Puisqu'il s'agit d'une seconde demande de subvention sollicitée par *EDDA*, **M. HALBOUT** propose d'allouer symboliquement une somme de 100 euros au titre d'un soutien. Si le Conseil valide cette proposition, il procédera au vote.

Concernant l'association *SMPE*, **M. HALBOUT** fait observer que le montant sollicité est important et rappelle que celle-ci interagit régulièrement avec la Faculté des Sciences. Aussi, le montant proposé est de 500 euros fixes puis 500 euros complémentaires qui seront versés après que la manifestation ait pu avoir lieu.

M. HALBOUT propose au Conseil de voter deux subventions - projets étudiants - :

- d'un montant de 100 € pour le projet proposé par l'association *EDDA*,

- d'un montant de 500 € fixes et d'un montant de 500 € conditionnels - après présentation auprès du Conseil du bilan de la manifestation -.

Votants : 26 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 26

*Le Conseil VALIDE à l'unanimité les demandes de subvention des associations *Edda* et *Salon de l'Écologie*.*

M. HALBOUT remercie les Conseillers pour leur vote.

10) VOTE DE CONVENTIONS

M. HALBOUT remercie Mme FRISOU pour l'énorme travail réalisé sur le dossier des conventions.

M. HALBOUT précise que les conventions proposées au vote des Conseillers ce jour en séance, formalisent la mise à disposition de locaux à la fois pour l'association Salon de l'Ecologie et les Petits Débrouillards, dans le cadre de deux événements - le Salon de l'Ecologie qui aura lieu au mois de novembre prochain et Solaris Camp qui se déroulera en juin -.

S'agissant de l'INRA, il s'agit de l'inverse : ce sont les étudiants en L3 Biologie Ecologie et Biodiversité de la Faculté des Sciences qui se rendront dans les locaux de la Villa Thuret, dans le cadre du module de Morphologie et Architecture.

M. HALBOUT propose aux Conseillers le vote de ces trois conventions entre la Faculté des Sciences de Montpellier et :
- l'association Salon de l'Écologie,
- Les Petits Débrouillards,
- l'INRA.

Votants : 26 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 26

Le Conseil VALIDE à l'unanimité l'ensemble des conventions.

M. HALBOUT remercie les membres du Conseil de leur confiance et annonce que le prochain Conseil se réunira le 29 avril 2015.

M. HALBOUT présente succinctement l'ordre du jour du prochain Conseil.

La **8ème séance** - ANNÉE UNIVERSITAIRE 2014-2015 - du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier **est levée à 12h50**.

Le Président de séance



Gilles HALBOUT

Le Secrétaire de séance



Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire adjointe de séance



Sandra GAUCERAND

DESTINATAIRES

- **Membres du Conseil** de la Faculté des Sciences de Montpellier
- **Philippe AUGÉ**, Président UM
- **Bruno FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration UM
- **Jacques MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche UM
- **Jean-Patrick RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM
- **Christian LAGARDE**, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM
- **Pascal BEAUREGARD**, Directeur Général des Services UM
- **Pascale SAURET**, Directrice des Affaires Générales et Institutionnelles UM
- **Directeurs Adjoints et Directeurs de Département d'enseignement FdS**
- **Chefs de service FdS**

Document référencé : Direction SG- Conseils 250 à 259, n° 250 - 25 mars 2015 -